

FORMULAIRE D'INFORMATIONS STANDARD

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majorité de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

PRÉAMBULE

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Code du Tourisme évolue au profit d'une information précontractuelle et contractuelle plus détaillées. Les éléments de conditions générales et/ou particulières seront donc transmise et actualisés au moment de l'inscription. En voici ci-dessous un extrait général

IDENTIFICATION

L'organisateur des voyages de la présente brochure est CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE immatriculé au registre national des agences de voyages (IM012100002) dont le siège social est situé Route de Rodéz 12240 RIEUPPEYROUX (05.65.65.61.21 / contact@chauchardevasion.com). CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE a souscrit auprès de la compagnie HISCOX 12, Quai des Quyries 33100 Bordeaux, un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle (HA RCP0088342). Le Client est la personne concluant le contrat et n'est pas nécessairement un des voyageurs.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr. Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE, Route de Rodéz 12240 Rieuppreux ou par mail à info@groupe-chauchard.com

ACCEPTATION DES INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Le client reconnaît avoir pris connaissance du formulaire d'informations standard, de toutes les caractéristiques, et prix de ces prestations et des présentes conditions particulières de vente qui s'appliquent à toute réservation. La confirmation de toute réservation, entraîne de la part du client son acceptation sans réserve des présentes conditions particulières de vente et du présent formulaire d'informations standard. Les inscriptions devront être adressées à l'aide du bulletin prévu à cet effet (qui pourra être scanné), revêtu de votre signature et obligatoirement accompagné de l'acompte demandé sans lequel elles ne pourraient être prises en considération. Les inscriptions seront enregistrées par voyage dans l'ordre d'arrivée des bulletins jusqu'à épuisement des stocks. Dans ce cas, y compris avant la date limite du 01/03/2022, l'inscription sera prise en liste d'attente. Si aucune place ne se libère, le montant de l'acompte sera retourné à l'expéditeur sans que celui-ci ne puisse prétendre à une indemnité. Dans le cas d'inscriptions arrivant après la date de clôture fixée au 01/03/2022, l'agence se réserve la possibilité de proposer un transport aérien et des prestations autres que celles retenues initialement si le contingent alloué est épuisé, et, ceci, aux conditions tarifaires des nouvelles prestations retenues.

INSCRIPTION

En cas de souscription pour plusieurs voyageurs, c'est la personne signataire du contrat qui s'engage pour les autres participants. Modalités de règlement : Votre inscription ne sera retenue qu'accompagnée du règlement de l'acompte de 30% du montant total du voyage.

Un règlement complémentaire de 30% du montant total du voyage devra être versé pour le 15 mars 2022, le solde devra nous parvenir pour le 13 mai 2022. Le non-paiement de l'appel de fonds prévu au 15 mars 2022 dans un délai de 8 jours entraînera l'annulation de l'inscription et le premier acompte versé sera conservé dans son intégralité par l'agence.

En cas d'inscription postérieure à la date mentionnée pour le solde, la totalité de la somme sera immédiatement exigible. Le non-respect des modalités du règlement autorise l'agence à disposer des places qui avaient été confirmées. Si le voyage ne pouvait avoir lieu en raison d'un nombre insuffisant de participants, CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE informerait le client jusqu'à 20 jours avant le début du voyage. Le paiement de l'acompte ne vaut pas confirmation de la réservation. La confirmation de la réservation définitive est notifiée au client par l'envoi de la facture.

PRIX

Conformément à l'article L.211-12 du Code du Tourisme, CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE se réserve le droit de modifier entre le jour de l'inscription et jusqu'à 20 jours avant le départ, les prix à la hausse comme à la baisse pour tenir compte de variations significatives :

- Du coût du transport, lié notamment au coût du carburant
- Des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement et/ou de débarquement dans les ports et les aéroports
- Des taux de change ont été calculés sur la base de 1 € = 1,12 USD et 1 € = 1,44 CAD. En cas de variation de ces taux au moment des paiements aux fournisseurs (acompte et solde), l'agence se réserve le droit de réviser le prix du voyage.

En cas de hausse significative du prix, à plus de 8% du prix total du voyage, le Client peut annuler

des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 avenue Carnot - 75017 Paris / Tel : 0144092535 ou 0144098800 / info@apst.travel) et des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE.
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionid=B6B56671A51841699A8F74B5E808A2_2.plgfr121s_171d&Article=LEGITARTI00036242695&cidTexte=LEGITEXT00006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

insuffisant de participants, CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE informerait le client selon les modalités indiquées au paragraphe 2.

TRANSPORT : La responsabilité des compagnies aériennes est limitée au transport des passagers et de leurs bagages. Tout retard dû à l'intensité du trafic aérien ou en cas d'événements indépendants de leur volonté (grèves, conditions météo, etc...) ne pourra donner lieu à une indemnité.

a - conditions générales des compagnies aériennes : Les règles applicables au transport aérien sont fixées par les conditions générales des compagnies aériennes et par les conventions internationales applicables au transport aérien. Les clients de CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE doivent consulter ces conditions générales qui leur sont applicables sur les sites internet des compagnies aériennes avant leur voyage.

b - identité du transporteur aérien : Compagnies aériennes participantes : Air France, Air Transat et Air Canada, toutes compagnies agréées IATA. Après la conclusion du contrat, l'identité du transporteur aérien pourra être modifiée jusqu'au dernier moment sans que cette modification puisse engager la responsabilité de l'organisateur dès lors que cette modification est indépendante de sa volonté.

c - modification des horaires, retards et annulation de vols/trains : Les horaires de vols, itinéraire, escales et types d'appareils sont communiqués à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés par les compagnies même après avoir été confirmés, notamment en cas de problème météo, d'incident technique ou d'encombrement aérien/ferroviaire. Nous recommandons à nos clients de ne rien prévoir d'important au moins 24 h avant la date de départ et 24 h après la date de retour.

d - non présentation à l'enregistrement : Sauf mention contraire, les passagers sont convoqués aux comptoirs des compagnies 3h avant le départ. En cas de non-respect de ce délai et /ou impliquant une non présentation au départ, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement, et ce fait pourra entraîner une annulation automatique de la réservation du vol retour par la compagnie. Aucune indemnité ne pourra être versée aux clients à ce titre. Les billets d'avion/train non utilisés à l'aller ou au retour ne sont pas remboursables.

e - pré-post acheminement et correspondances : En cas d'annulation ou de retard de pré et/ou de post acheminement, les conventions internationales applicables au transport aérien/ferroviaire ne prévoient pas que les correspondances soient garanties. Nous recommandons donc de prévoir suffisamment de temps entre vols ou trains en correspondance. Si vous organisez vous-même vos prestations pré ou post-acheminement, nous vous conseillons de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour vous éviter tout risque de perte financière et de prévoir des temps de transfert suffisants.

f - bagages : Une franchise bagage de 23 kg (158 cm au total longueur + largeur + hauteur) est prévue par passager. En cas d'excédent, vous devrez vous acquitter d'un supplément auprès de la compagnie à l'aéroport.

HOTELS : Les règles applicables à l'hôtellerie internationale prévoient que les clients prennent possession de leur chambre à 15h, quel que soit l'heure d'arrivée de leur avion et libèrent leur chambre à 11 ou 12 h quel que soit l'heure de départ de leur avion.

DUREE DU VOYAGE : Les durées de voyage sont exprimées en jours incluant les jours de départ et d'arrivée. Les prix sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées, et non de journées entières

INFORMATION VOYAGES :

a-Formalités administratives et sanitaires : Les informations communiquées par CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE ne s'appliquent qu'aux seuls ressortissants français. Il appartient aux personnes d'une autre nationalité de s'adresser à l'ambassade ou au consulat compétent pour connaître les formalités administratives et sanitaires à respecter. L'accomplissement des formalités administratives et sanitaires et les éventuels frais relatifs à ces formalités sont la charge exclusive des clients. Les clients doivent s'assurer dès l'inscription au voyage que les noms et prénoms transmis correspondent exactement à ceux qui figurent sur leur pièce d'identité et sur leur AVE ou ESTA. Si le client se voit refuser l'embarquement ou le débarquement en raison de l'observation des formalités administratives aucune somme ne pourra lui être remboursée et tous les éventuels frais supplémentaires (achat d'un billet d'avion, amendes) resteront à sa charge.

b - informations voyageurs : Pour le bon déroulement de la commande, il appartient au Client de nous transmettre des informations correctes. CHAUCHARD EVASION - VOYAGES TRIANGLE ne peut être tenu pour responsable si les coordonnées sont erronées, tels que noms et prénoms des passagers, adresses email et postale, téléphone et coordonnées bancaires. L'agence décline toute responsabilité si une mauvaise réception des emails et des documents de voyage due à une défaillance du client entraînerait la non-exécution ou la mauvaise exécution du voyage. Si pour quelque que raison que ce soit, vous n'avez pas reçu les documents nécessaires à votre voyage ou réservation, il vous appartiendrait de nous le faire savoir et de nous donner les moyens de vous les adresser. Aucun remboursement ne pourra être accordé en cas de non-respect de cette procédure, même si vous n'avez pas bénéficié de la prestation. Il appartient au client de rester joignable jusqu'à la veille du départ et pendant son séjour sur les coordonnées (mails et téléphone) transmis sur le bulletin de participation ou sur notre site internet.

RECLAMATIONS : Le voyageur peut saisir le service client de toute réclamation, à l'adresse suivante: CHAUCHARD EVASION, Route de Rodéz 12240 Rieuppreux par lettre RAR ou mail groupes@chauchardevasion.com accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr/> pour régler son litige.